



HAL
open science

La pragmatique à la conquête de nouveaux domaines

Anne Reboul

► **To cite this version:**

Anne Reboul. La pragmatique à la conquête de nouveaux domaines. L'information grammaticale, 1995, 66, pp.32-37. halshs-00003811

HAL Id: halshs-00003811

<https://shs.hal.science/halshs-00003811>

Submitted on 3 Feb 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

La pragmatique à la conquête de nouveaux domaines : la référence

Anne Reboul

C.R.I.N.-C.N.R.S. & I.N.R.I.A.-Lorraine

1. Introduction : les trois époques de la pragmatique

Le terme de *pragmatique* a été introduit en 1938 par Morris, qui proposait de distinguer à l'intérieur de la *sémiotique*, entendue comme une théorie générale des signes, trois branches : la *syntaxe*, la *sémantique* et la *pragmatique*. La syntaxe et la sémantique, dont je ne m'occuperai pas ici, correspondaient, *mutatis mutandis*, à leurs définitions ou territoires actuels¹. La pragmatique a, depuis, bien évolué. Il faut d'abord remarquer qu'au moment où Morris écrivait la pragmatique n'existait tout simplement pas. Si la syntaxe s'occupait de la concaténation des signes entre eux et la sémantique de leur signification conventionnelle, la pragmatique était supposée s'occuper de la relation entre les signes et leurs utilisateurs. A cette époque, cela correspondait, presque exclusivement, aux termes indexicaux (pronoms personnels de première et deuxième personne, principalement, mais aussi déictiques de temps et de lieu). C'est principalement ce rôle, en effet, qu'assignait Bar-Hillel (1954) à la pragmatique et il avait bien perçu la difficulté que des termes comme les indexicaux soulèvent pour une théorie linguistique uniquement axée sur la concaténation et sur la signification, dans laquelle la langue est considérée comme une unité "encapsulée" que l'on peut examiner indépendamment de son usage et de sa relation à ses utilisateurs d'une part et au monde de l'autre. Toutefois, tant qu'il restait limité aux indexicaux, c'est-à-dire à un petit nombre fini de termes dans le système de la langue, le territoire de la pragmatique, à cause de son exigüité même, n'en faisait pas une discipline à part entière, tout au plus une sorte de carré réservé où la linguistique ne portait pas l'examen.

De façon intéressante, la première brèche dans ce système est venue de la philosophie et notamment de la philosophie du langage : en montrant que même les phrases déclaratives peuvent avoir un usage qui n'est pas purement descriptif, mais qui correspond à une action sur le monde, Austin (1962/1970) et Searle (1969/1972) ont largement ouvert le territoire de la

¹ Il va de soi que le projet d'une science générale des signes a été à peu près abandonné et qu'il ne constitue plus, là où il se maintient, qu'une survivance du structuralisme de la première époque.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

pragmatique. Il ne recouvrait plus seulement un petit nombre de termes particuliers, que l'on pouvait considérer comme des aberrations sans grande importance dans l'ensemble du système linguistique : il passait du niveau du mot à celui de la phrase, ou plutôt de l'énoncé, c'est-à-dire d'une occurrence particulière d'une phrase donnée, cette occurrence particulière pouvant correspondre à un sens qui lui était spécifique et qui ne se réduisait pas à la signification de la phrase². C'était certes déjà le cas avec les indexicaux, mais le nombre de phrases concernées avait dramatiquement changé et le problème dépassait de loin celui des seules phrases indexicales³. C'est l'époque de l'essor de la pragmatique, le moment où elle passe de l'état de projet à peu près irréalisé au statut de discipline à part entière, donnant lieu à des travaux spécifiques. Pour autant, la pragmatique continue de servir de *terra incognita* pour les linguistes "respectables", les syntacticiens et les sémanticiens, qui ont tendance à y rejeter les problèmes dont ils ne veulent pas s'occuper, parce qu'ils obligerait la linguistique à sortir de son majestueux isolement. De ce fait, la pragmatique, à ce stade, a des spécificités "sociologiques" bien particulières dans la mesure où son domaine est défini négativement et davantage par des chercheurs qui ne la pratiquent pas et qui se contentent d'y renvoyer des problèmes encombrants que par ses propres praticiens. Cela lui vaut le surnom peu flatteur de "poubelle de la linguistique".

Il y a donc eu, jusque vers le milieu des années 80, deux époques de la pragmatique : la première où elle n'existait pratiquement qu'à l'état de projet ; la seconde où elle avait pris davantage d'importance, sans pourtant acquérir le statut d'une science respectable. Les années 80, pour au moins deux raisons différentes bien que liées, ont vu un nouveau développement de la pragmatique et l'ont vu étendre son territoire dans de nouveaux domaines, avec des finalités qui n'étaient plus les mêmes. L'essor des sciences cognitives, sous l'impact des travaux en Intelligence Artificielle notamment, a conduit à une vision différente de ce que peut être la pragmatique : une pragmatique cognitive, qui essaie de rendre compte des rapports entre le langage et ses usagers en

² Dans les termes de Ducrot : cf. Ducrot 1972, 1984, 1989 et Ducrot et al. 1980.

³ On remarquera que si le type le plus courant de l'énoncé performatif est une phrase à la première personne du singulier (indexical), il y a bien d'autres phrases performatives ("Echec et mat", "La séance est ouverte", etc.) qui n'ont pas d'élément indexical (hormis le temps verbal, mais c'est vrai pour toutes les phrases sans distinction).

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

en faisant un des aspects d'un système bien plus vaste de traitement de l'information et on pensera ici à la théorie de la pertinence, développée par Sperber et Wilson (1986/1989). Dans une optique modulaire, largement inspirée des travaux de Fodor (cf. Fodor 1983/1986), la linguistique (qui correspond aux territoires traditionnellement attribués à la phonologie, la syntaxe et la sémantique) est considérée comme un module spécialisé dans les données perceptives de type linguistique, alors que la pragmatique est non spécialisée et ressortit au système central qui fournit une interprétation complète des données et entre autres (c'est la tâche de la pragmatique) des données linguistiques à partir d'une première analyse fournie par le module linguistique. Cette nouvelle conception du rôle et des réalités de la pragmatique a conduit, comme nous allons le voir, à une extension, positive et argumentée de l'intérieur et non plus négative et imposée de l'extérieur, de la pragmatique. Ajoutons pour finir que le développement de l'informatique linguistique (parseurs syntaxiques, analyseurs sémantiques, mais aussi et surtout systèmes de dialogue homme-machine) ont montré avec éclat que les travaux de linguistique pure, s'ils étaient utiles, étaient loin de pouvoir rendre compte des phénomènes langagiers dans leur ensemble.

2. L'extension à la référence

Avant de montrer comment, et en quel sens du terme *référence*, la pragmatique a étendu son domaine, je voudrais dire quelques mots rapides⁴ du fonctionnement de la théorie de la Pertinence. Dans la perspective cognitiviste et post-gricéenne qui est la leur, Sperber et Wilson considèrent que la pragmatique ressortit au système central de traitement des informations et que l'interprétation d'un énoncé consiste non seulement à en tirer la signification, mais encore à en déduire les différentes implications (qu'ils appellent *implications*, pour les distinguer à la fois des implications au sens logique et des implicatures gricéennes). Le système fonctionne sur la base d'un mécanisme d'inférence non-démonstrative et à partir d'un principe fondamental qui est le *principe de pertinence*. Le principe de pertinence a deux rôles majeurs dans la théorie :

- (i) selon Sperber et Wilson, les énoncés sont interprétés relativement à un contexte qui n'est pas donné une fois pour toutes, mais qui est construit pour l'interprétation de chaque

⁴ Je considérerai la connaissance de la théorie de la Pertinence comme acquise, pour des raisons d'espace.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

énoncé. Ce contexte est constitué de propositions qui correspondent à des informations tirées de différentes sources. Le principe de pertinence permet de borner le contexte, c'est-à-dire de lui conserver une taille suffisamment restreinte pour qu'il reste opérationnel.

- (ii) le principe de pertinence permet aussi d'arrêter le moteur de production des inférences lorsque le nombre d'effets contextuels atteint est suffisant pour équilibrer le coût de traitement de l'énoncé⁵.

Comme il a été indiqué précédemment, le système central pragmatique reçoit à l'entrée le résultat d'une première interprétation qui est le produit du module linguistique (phonologie, syntaxe, sémantique). Cette première interprétation correspond à ce qu'il est convenu d'appeler la *forme logique* et a un rapport étroit avec ce que les générativistes nommaient la *structure profonde* de la phrase (cf. sur ce point Lycan 1984). L'interprétation complète de l'énoncé, fruit du système central pragmatique, livre non seulement les implicatures que l'on peut tirer de l'énoncé, mais aussi la *forme propositionnelle* de l'énoncé et c'est dans la distinction entre forme logique et forme propositionnelle que l'extension du domaine de la pragmatique est la plus spectaculaire et peut-être la plus inattendue.

Avant d'aborder la distinction entre forme logique et forme propositionnelle, je voudrais insister sur un aspect profondément original de la pragmatique de la pertinence, sa *vériconditionnalité*. Si les indexicaux posaient un problème et s'ils étaient renvoyés dans le champs de la pragmatique, dans sa première époque, il faut bien voir que ce problème, même s'il n'était pas ressenti comme tel par les linguistes de l'époque, était un problème largement vériconditionnel : de façon évidente, une phrase indexicale, si elle change de signification suivant ses usages, change aussi dans ses conditions de vérité. La phrase (1) n'a ni le même sens ni les mêmes conditions de vérité suivant qu'elle est énoncée par Pierre ou par Paul, le jeudi 2 février 1995 ou le vendredi 3 février 1995, etc.:

- (1) Je ne suis pas allé au bureau aujourd'hui.

L'arrivée de la deuxième époque de la pragmatique, avec la révolution amenée par la théorie des actes de langage, avait

⁵ La notion de *pertinence*, dans cette acception technique, est un avatar cognitif de la notion plus générale de *rendement*.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

largement occulté cet aspect vériconditionnel du traitement pragmatique des indexicaux, puisque la théorie des actes de langage se présente comme une attaque contre l'idée selon laquelle tous les énoncés ont des conditions de vérité, idée baptisée par Austin *illusion "descriptive"*. Dès lors, les actes de langage apparaissant comme le noyau central de la pragmatique, il avait semblé que la pragmatique s'occupait uniquement des aspects non vériconditionnels des énoncés, leurs aspects vériconditionnels ressortissant de la sémantique⁶. C'est ce postulat que la distinction entre forme logique et forme propositionnelle attaque directement : si, en effet, la forme logique se ramène peu ou prou à la structure profonde, elle est souvent incomplète et donc n'est pas susceptible de recevoir une valeur de vérité. La forme propositionnelle d'un énoncé, par contre, est précisément définie par Sperber et Wilson comme étant susceptible de recevoir une valeur de vérité, c'est-à-dire comme indiquant l'ensemble des conditions de vérité d'un énoncé donné. Il faut, à cet égard, indiquer que le caractère généralement incomplet de la forme logique d'une phrase est reconnu depuis longtemps et qu'il est même la base de la distinction quinéenne entre les phrases "éternelles" (qui sont complètes du point de vue de leurs conditions de vérité) et les autres (qui ne le sont pas), les secondes étant la généralité des phrases, alors que les premières sont en principe peu nombreuses.

Aux tâches traditionnellement attribuées à la pragmatique, comme l'assignation de la forme illocutoire, Sperber et Wilson ajoutent donc l'enrichissement de la forme logique de l'énoncé jusqu'à la rendre pleinement propositionnelle. Ceci passe par la désambiguïsation, mais aussi par l'assignation des référents. On remarquera qu'en ceci, la pragmatique de cette troisième époque rejoint celle de la première époque, puisque le traitement des indexicaux constitue bien évidemment une part de l'attribution des référents. Le problème dépasse néanmoins de beaucoup celui des indexicaux, comme le montrent les exemples suivants :

⁶ On retrouve ici l'ambiguïté du terme *sémantique* qui, pendant longtemps, a eu un sens linguistique (sens conventionnel des termes et de leurs concaténations) et a un sens philosophique (conditions de vérité des phrases ou des énoncés) qui, pour comporter dans un cas comme dans l'autre un aspect compositionnel, ne semblent pas se recouvrir exactement. Les développements de la sémantique formelle tendent à réconcilier les deux optiques, malgré la subsistance d'une sémantique non-vériconditionnelle de tradition structuraliste sur le Continent (cf. notamment Rastier 1987 et 1991).

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

- (2) a. Mon/Ton chat est sur le paillason.
 b. Le chat est sur le paillason.
 c. Nous entrâmes dans une ferme. Le chat était sur le paillason.

Suivant que (2a) est prononcé par Pierre ou par Paul, les conditions de vérité en seront grandement différentes, parce que le référent de *Mon/Ton chat* ne sera pas le même. C'est le problème des indexicaux. En (2b), ce n'est plus d'indexicaux qu'il s'agit puisque l'expression référentielle n'en comporte pas : c'est le problème des descriptions définies. Suivant que (2b) est prononcé par un membre de la famille Dupont ou par un membre de la famille Durand, le référent de *Le chat* ne sera pas le même et, de nouveau, les conditions de vérité seront bien différentes. En (2c), on a toujours affaire à une description définie, mais le problème est de nouveau différent : le chat dont il s'agit est celui de la ferme, mais ce n'est pas dit explicitement dans la phrase. On a donc ici trois cas dans lesquels l'attribution d'un référent à une expression référentielle ne peut pas se faire sur la base de données purement linguistiques, c'est-à-dire trois cas où la forme propositionnelle ne peut se ramener purement et simplement à la forme logique. D'autre part, on remarquera que, les indexicaux en (2a) mis à part, le problème ne peut se ramener à une pure et simple relativisation de la forme logique à une situation d'énonciation (cf., pour ce type de proposition, Lycan 1984 et Chierchia & McConnell-Ginet 1990). En (2b) et en (2c), il est clair que la simple relativisation à une situation d'énonciation ne peut suffire puisqu'elle ne fonctionnerait qu'en (2b), mais pas en (2c). Il n'y a donc pas de solution simple et univoque à appliquer au traitement des descriptions définies⁷.

Le problème de la référence ne se borne toutefois pas à celui des indexicaux ou des SN définis : les limites de l'analyse linguistique se manifestent avec éclat dans un domaine qui a été au centre des études linguistiques sur la référence, celui de l'anaphore pronominale. L'anaphore pronominale est traditionnellement définie comme la reprise par un pronom (l'exemple prototypique étant celui du pronom de troisième personne au singulier) d'un antécédent, généralement une expression nominale pleine, grâce au sens duquel le pronom peut se voir attribuer un référent. Il faut toutefois remarquer que le problème sur lequel s'est

⁷ Le problème plus général des SN définis est très difficile à traiter dans une perspective purement linguistique et sémantique, comme le reconnaissent par exemple Kamp & Reyle 1993.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

principalement penchée la linguistique n'est pas tant celui de l'attribution de la référence à un pronom que celui du lien entre le pronom et son antécédent, ou, en d'autres termes, celui de la détermination de l'antécédent, conçu comme suffisant *a priori* à déterminer le référent.

La première chose à noter, c'est que le problème se pose bien différemment suivant que le pronom trouve son antécédent dans la même phrase ou dans une phrase différente:

- (3) a. Fred est saouïl parce qu'il a but du Schnaps.
b. Fred est saouïl. Il a bu du Schnaps.

En (3a), l'anaphore est intra-phrastique, en (3b) elle est inter-phrastique et il a semblé pendant longtemps que ces deux cas correspondaient à deux phénomènes différents, le premier relevant de la syntaxe, alors que le second relevait du "discours" et faisait partie des phénomènes rejetés par les linguistes (généralistes principalement) dans les phénomènes dont la linguistique, respectable parce qu'encapsulée, n'avait pas à s'occuper. Avant d'essayer de montrer qu'en fait ces deux cas n'en font qu'un et qu'ils relèvent l'un comme l'autre de la pragmatique, je voudrais dire quelques mots des solutions strictement syntaxiques proposées pour l'anaphore intra-phrastique et des solutions "discursives" proposées pour l'anaphore inter-phrastique.

Le traitement syntaxique de l'anaphore intra-phrastique est principalement le fait de la grammaire générative et de la théorie du liage. Elle passe par la relation syntaxique de *c-commande* (constituant-commande) qui peut se définir comme suit (cf. Reinhart 1983, 18) :

- (4) *Définition de la c-commande* :
Un noeud A c-commande un noeud B ssi le noeud ramifié dominant immédiatement A domine aussi B.

Elle a tout d'abord donné lieu à des règles "positives" sur le choix de l'antécédent, règles que des exemples comme (5) contredisent bien évidemment :

- (5) a. Pierre est furieux. Jean a dit qu'il était un imbécile.
b. Pierre est furieux. Jean a perdu son chapeau.
c. Le professeur a renvoyé l'élève parce qu'il avait mauvais caractère.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

En (5a) et en (5b), *Jean* c-commande et précède le pronom *il*, mais il n'est pas pour autant évident que *Jean* en soit l'antécédent : il pourrait en fait très bien se faire que *Pierre* soit l'antécédent. Il y a donc là, contrairement à ce que voudrait une règle qui imposerait la coréférence (et donc la relation d'antécédence) lorsqu'il y a c-commande et précédece, ambiguïté. D'autre part, en (5c), aussi bien *Le professeur* que *l'élève* précèdent et c-commandent le pronom et les deux interprétations sont possibles : l'ambiguïté, ici, ne contredit pas une règle "positive" liée à la c-commande, mais elle montre que, même dans des cas où la c-commande paraît jouer un rôle positif, l'ambiguïté peut toujours apparaître. On notera d'ailleurs que sa résolution reste souvent du domaine pragmatique, dans la mesure où elle fait appel à des connaissances sur le monde, comme le montre l'exemple bien connu de Mehler & Dupoux (1987) :

- (6) Le patron a limogé l'ouvrier parce qu'il était un communiste convaincu.

Dans leur article, écrit avant la *perestroïka*, Mehler et Dupoux commentent cet exemple en rappelant que suivant que l'événement décrit a lieu en U.R.S.S. ou aux U.S.A., l'interprétation attribuera comme antécédent au pronom *Le patron* ou *l'ouvrier*. Ce sont des connaissances non linguistiques (et qui n'ont rien de stable : dans la Russie actuelle, il est très possible qu'un ouvrier soit limogé parce qu'il est un communiste convaincu) qui permettent le choix.

Les règles "positives" liées à la c-commande et qui étaient sensées gouverner la coréférence ont donc été abandonnées, au profit de règles "négatives" de non-coréférence (cf. Lasnik 1976), selon lesquelles, grossièrement, un pronom qui précède et c-commande une expression référentielle pleine ne peut pas être coréférentiel avec cette expression. En d'autres termes, on n'aurait pas, pour de pures raisons syntaxiques⁸ :

- (7) *Il_i croit qu'Alain Delon_i est le plus grand acteur du monde.

De nombreux auteurs ont cependant fait remarquer (cf. Bach 1987 et Castañeda 1989) qu'une interprétation coréférentielle était parfaitement possible dans certaines situations, si Alain Delon ne sait pas qu'il est Alain Delon (il souffre d'une pathologie psychologique quelconque, l'amnésie ou le dédoublement de la personnalité, par exemple) ou si le locuteur est un des (rares) individus qui, comme Alain Delon, parlent d'eux-mêmes à la

⁸ Je rappelle que l'identité entre les indices indique la coréférence.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

troisième personne. Dans cette optique on a pu proposer (cf. Kuno 1987) d'expliquer l'impossibilité fréquente de la coréférence, dans des cas comme (7), non pas pour des raisons syntaxiques mais simplement parce que les gens, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, se désignent généralement par le pronom de première personne plutôt que par leur nom propre et que dans un discours ou une pensée rapportée, comme (7), le pronom de troisième personne se substitue au pronom de première personne (cf. la notion de *quasi-indicateur* dans les travaux de Castañeda (1979a, 1979b et 1989)).

Ainsi, au terme des tentatives de traitement syntaxique de l'anaphore pronominale intra-phrastique, il apparaît que la syntaxe n'a pas grand chose à dire de positif ou de négatif sur le fonctionnement du phénomène. Il va de soi par ailleurs, dans la mesure où la phrase est son domaine, qu'elle n'a rien à dire sur l'anaphore pronominale inter-phrastique, autrement (et malheureusement) appelée *anaphore discursive*. L'anaphore dite discursive a fait l'objet de nombreuses études en analyse du discours, dont certaines s'appuyaient sur la notion de *cohérence* et tentaient de résoudre le problème de l'attribution d'un antécédent par l'appel à des hypothèses sur la cohérence intrinsèque du discours. Ces tentatives, qui n'ont rien en soi de condamnable, souffrent néanmoins d'un problème général qui est celui du flou qui entoure la notion de cohérence. Il paraît en effet bien difficile de définir la cohérence d'une façon qui soit non circulaire ou qui repose sur des indices linguistiques précis : il y a une certaine tentation à définir la cohérence comme ce qui fait d'un ensemble de phrases un texte ou un discours, mais on a dès lors souvent la tentation inverse de définir le discours comme un ensemble de phrases cohérentes. L'autre possibilité consisterait à définir la cohérence à partir de la présence, dans un ensemble de phrases donné, de marques linguistiques particulières, souvent appelées *marques de cohésion*, comme par exemple les connecteurs dits discursifs ou pragmatiques, les pronoms anaphoriques et les ellipses. On voit ici de nouveau poindre le spectre de la circularité, avec la tentation de définir les marques de la cohésion comme ce qui rend un discours cohérent et la cohérence d'un discours comme ce que manifestent les marques de cohésion. Il y a de toute façon, indépendamment même du problème de la circularité, des exemples d'ensembles de phrases où toutes les marques de la cohésion sont présentes, sans que le discours soit cohérent (en un sens intuitif et pré-théorique) et d'ensembles de phrases d'où les marques de la cohésion ne sont pas toutes présentes, sans que le discours soit incohérent. Dans cette mesure, la présence des marques de la cohésion et la présence ou l'absence de la cohérence dans un texte ne semblent pas avoir de lien organique.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

Au-delà, un problème devrait commencer à émerger : celui que soulève la notion même d'*antécédent* et le rôle qu'on lui prête traditionnellement. On considère en effet que le pronom, étant à peu près privé de contenu sémantique, les marques du genre et du nombre exceptées, ne peut se donner à lui seul un référent : l'antécédent a donc pour rôle de permettre au pronom, *via* l'emprunt de son contenu sémantique, de se donner un référent. Cependant, si on reprend les exemples (5) et (6), il apparaît assez clairement que c'est à partir du moment où l'on a décidé si le pronom renvoyait à Pierre ou à Jean, au patron ou à l'ouvrier, que l'on peut dire si l'antécédent du pronom était *Pierre* ou *Jean*, *Le patron* ou *l'ouvrier*. En d'autres termes, la notion d'antécédent ne peut remplir le rôle qu'on lui assigne que s'il est possible de déterminer l'antécédent d'un pronom donné par des moyens purement linguistiques⁹ ; or, comme nous l'avons vu précédemment, c'est loin d'être toujours possible. Dans cette mesure, la notion d'antécédent apparaît clairement superfétatoire¹⁰ et il semble que l'on se voit contraint à l'abandon d'une théorie purement linguistique de la référence et notamment de l'anaphore pronominale.

Supposons cependant qu'il soit toujours possible de déterminer linguistiquement l'antécédent d'un pronom. Même dans ce cas, il apparaît souvent bien difficile de faire jouer à cet antécédent le rôle de détermination de la référence du pronom, *via* la coréférence, qu'on lui attribue traditionnellement. Il n'est besoin, à ce sujet, que d'examiner un exemple de Brown & Yule (1983, 202. Je traduis) :

- (8) Tuez un poulet actif et bien gras. Préparez-le pour le four, coupez-le en quatre et faites-le rôtir avec du thym pendant une heure.

Dans cet exemple, il ne fait pas de doute que l'antécédent de tous les pronoms *le* dans la deuxième phrase est *un poulet actif et bien gras*. J'admettrai pour les besoins de la démonstration que cet antécédent est déterminé par des moyens purement linguistiques. Pour que l'antécédent puisse remplir son rôle, à savoir l'attribution

⁹ C'est assez clair dans la définition que donne Milner (1982, 20) de l'anaphore: "L'anaphore est directement interprétable à partir du seul contexte linguistique, sans informations touchant les segments désignés".

¹⁰ Sur les difficultés que rencontre la notion d'antécédent, cf. Reboul 1994 et Moeschler & Reboul 1994, chapitres 4 et 13.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

d'un référent au pronom *via* l'emprunt du contenu lexical (éventuellement compositionnel) de l'antécédent, il faut que l'on puisse systématiquement remplacer le pronom là où il apparaît par son antécédent¹¹. Il va de soi que cette substitution est impossible dans un exemple comme (8). Les exemples de ce type, loin d'être rares, sont assez fréquents pour ne pas être ignorés et font à l'heure actuelle l'objet d'un certain nombre de travaux (cf. Charolles & Schnedecker 1993, Schnedecker & Charolles 1993 et les articles in Reboul à paraître a, notamment) et sont regroupés sous le qualificatif général de *référents évolutifs*. On peut en proposer la définition informelle suivante :

- (9) Un énoncé est un exemple de référent évolutif s'il décrit ou implique un processus ou une suite de processus tel(le) que l'objet du premier processus est identique d'un point de vue numérique à celui qui émerge du dernier processus alors même que les processus intervenus l'ont modifié au point qu'il ne mérite plus sa dénomination initiale.

Il me semble que les référents évolutifs montrent avec éclat que l'analyse traditionnelle de l'anaphore pronominale, qu'elle soit inter- ou intra-phrastique, *via* la notion d'antécédent, n'est pas défendable. On a cependant pu essayer de la sauver, en proposant de considérer que, dans une description définie ou indéfinie, c'est seulement la tête nominale du SN qui est reprise par le pronom. Cette solution, malgré son ingéniosité, rencontre néanmoins une nouvelle difficulté : celle que soulève un certain nombre de modificateurs, qui, appliqués à tel ou tel nom, en changent l'extension de telle façon que l'extension du nom modifié et celle du nom non modifié présentent une intersection équivalente à l'ensemble nul. C'est notamment le cas de nombreux modificateurs temporels comme *ex-*, *ancien*, *futur*, etc. et d'autres modificateurs comme *faux*, *jouet*, etc. : un futur Premier Ministre n'est pas un Premier Ministre, un ex-Premier Ministre non plus, un faux-Picasso n'est pas un Picasso, un revolver jouet non plus¹². Dans tous ces cas, la simple substitution de la tête nominale semble poser un nouveau problème puisqu'elle ne préserve plus la coréférence :

- (10) a. Pierre a acheté un faux-Picasso : l'imbécile le croyait authentique.

¹¹ Nous admettons que cette substitution peut inclure une modification du déterminant : par exemple, le passage de l'article indéfini au défini.

¹² Sur les modificateurs, cf. Clark 1970 et 1986, Reboul 1993 et Reboul à paraître b.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

b. Pierre a acheté un faux-Picasso : l'imbécile croyait le faux-Picasso authentique.

c. ?Pierre a acheté un faux-Picasso : l'imbécile croyait le Picasso authentique.

La substitution complète en (10b) apparaît bien meilleure que la substitution en (10c) où la phrase ne fait sens que si on force l'interprétation coréférentielle, par-delà l'abandon du modificateur. Il faudrait, dans cette mesure, supposer que la solution qui consiste à reprendre uniquement la tête nominale de la description ne s'applique que dans les cas où l'éventuel modificateur qui l'accompagne n'en modifie pas (ou modifie peu) le sens. Le caractère *ad hoc* de cette proposition est cependant évident. Il apparaît donc qu'un traitement purement linguistique de la référence, l'anaphore pronominale y compris, est illusoire.

3. Conclusion : la référence, un problème pragmatique

Il n'est pas indifférent que l'anaphore pronominale, et plus encore l'anaphore intra-phrastique, ne puisse trouver un traitement purement linguistique. En effet, le caractère encapsulé de la linguistique strictement entendue laissait prévoir que l'attribution de référents (d'objets dans le monde) aux expressions référentielles serait difficile, voire impossible. Par contre, on aurait pu penser que l'anaphore, conçue comme un pur lien linguistique entre deux segments linguistiques, le pronom et son antécédent, et comme un pur problème de coréférence sans que l'on ait besoin d'en arriver à des objets dans le monde, se laisserait traiter linguistiquement. C'est particulièrement le cas pour l'anaphore intra-phrastique où la co-présence au sein d'un même domaine syntaxique pouvait laisser penser qu'une solution de type syntaxique serait possible¹³. J'espère avoir indiqué les difficultés que rencontrent des "solutions" purement linguistiques et avoir, de même, montré que les expressions référentielles gagnent à être traitées comme référentielles et pas comme purement coréférentielles¹⁴. Les difficultés particulières que rencontre le traitement du pronom de troisième personne lorsqu'il est envisagé comme nécessairement coréférentiel indique, à mon sens, assez fortement, qu'il peut être utilisé en référence directe et qu'il gagne à être généralement traité comme tel : on remarquera à cet égard que si l'attribution de son antécédent se fait plus facilement à

¹³ Elle a été défendue dans certains cas, cf. Hornstein 1984.

¹⁴ La définition d'une notion de coréférence indépendamment d'une notion de la référence (même d'une notion intensionnelle de la référence) reste, en tout état de cause, mystérieuse.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

partir de celle de son référent que l'inverse, c'est bien parce qu'il est naturellement traité comme référentiel et traité comme coréférentiel de façon plutôt seconde. C'est à la pragmatique que ressortit son traitement, comme celui de toutes les expressions référentielles, et la pragmatique de la pertinence, à travers la notion de contexte incluant aussi bien des informations perceptuelles que des informations linguistiques et des informations encyclopédiques, apparaît comme le terrain privilégié de sa résolution¹⁵. Enfin, à travers la notion de *manifesteté mutuelle*, elle permet de rendre compte du choix de telle ou telle expression référentielle dans une situation donnée (cf. Reboul à paraître c et d), ce qu'aucune étude en linguistique pure ne peut faire.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Austin, J.L. (1962) : *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press. Traduction française (1970) : *Quand dire, c'est faire*, Paris, Le Seuil.

Bach, K. (1987) : *Thought and reference*, Oxford, Clarendon Press.

Bar-Hillel, Y. (1954) : "Indexical Expressions", in *Mind* 63, 359-379.

Brown, G. & Yule, G. (1983) : *Discourse analysis*, Cambridge, Cambridge University Press.

Castañeda, H.N. (1979a) : "The causal and epistemic roles of proper names in our thinking of particulars", in French, P.A., Uehling jr., Th. E. & Wettstein, H.K. (eds) : *Contemporary perspectives in the philosophy of language*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Castañeda, H-N. (1979b) : "On the philosophical foundations of the theory of communication: reference", in French, P.A., Uehling Jr., Th. E. & Wettstein, H.K. (eds.) : *Contemporary perspectives in the philosophy of language*, Minneapolis, Univ. Of Minnesota Press, 125-146.

Castañeda, H-N. (1989) : *Thinking, language and experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

¹⁵ Cf., sur ce point, Reboul 1988-1989, 1989a, 1989b, , 1992, 1994, à paraître b, à paraître c, à paraître d et Moeschler & Reboul 1994, chapitre 4.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

Charolles, M. & Schnedecker, C. (1993) : “Coréférence et identité : le problème des référents évolutifs”, in *Langages* 112, 106-126.

Chierchia, G. & McConnell-Ginet, S. (1990) : *Meaning and grammar : an introduction to semantics*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Clark, R. (1970): “Concerning the logic of predicate modifiers”, in *Noûs* 4/4,311-335.

Clark, R. (1986): “Predication and paronymous modifiers”, in *Notre Dame Journal of formal logic* 27/3, 376-392.

Ducrot, O. (1972) : *Dire et ne pas dire : principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.

Ducrot, O. (1984) : *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

Ducrot, O. (1989) : *Logique, structure, énonciation*, Paris, Minuit.

Ducrot, O. et al. (1980) : *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

Fodor, J. (1983) : *The modularity of mind*, Cambridge, Mass., MIT Press. Traduction française (1986) : *La modularité de l'esprit*, Paris, Minuit.

Hornstein, N. (1984) : *Logic as grammar : An approach to meaning in natural language*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Kamp H. & Reyle, U. (1993) : *From Discourse to Logic*, Kluwer Academic Pub, 2 volumes.

Kuno, S. (1987) : *Functional syntax : anaphora, discourse and empathy*, Chicago, University of Chicago Press.

Lasnik, H. (1976) : "Remarks on coreference", in *Linguistic Analysis* 2/1, 1-22.

Lycan, W.G. (1984) : *Logical form in natural language*, Cambridge, Mass., MIT Press.

Mehler, J. & Dupoux, E. (1987) : “De la psychologie à la science cognitive”, in *Le Débat* 47, 65-87.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

Moeschler, J. & Reboul, A. (1994) : *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Le Seuil.

Morris, Ch. (1938) : "Foundations of the theory of signs", in *International Encyclopedia of Unified Sciences 1/2*, Chicago, University of Chicago Press. Traduction française (1974) : "Fondements de la théorie des signes", in *Languages* 35, 15-21.

Reboul, A. (1988-1989) : "Pragmatique de l'anaphore pronominale", *Sigma* 12-13, 197-231.

Reboul, A. (1989a) : "Résolution automatique de l'anaphore pronominale", in Rubattel, Ch. (ed.): *Modèles du discours*, Berne, Peter Lang, 173-192.

Reboul, A. (1989b) : "Résolution de l'anaphore pronominale : sémantique et/ou pragmatique", in *Cahiers de Linguistique Française* 10, 77-100.

Reboul, A. (1991) : "Le système des pronoms personnels en français contemporain : le problème de la référence", in *Tranel* 17, 123-146.

Reboul, A. (1993) : "Le poids des pères, le choc des fils : prédicats de phase, modificateurs et identification", in *Cahiers de Linguistique Française* 14, 229-246.

Reboul, A. (1994) : "L'anaphore pronominale : le problème de l'attribution des référents", in Moeschler, J. et al. : *Langage et pertinence*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 105-173.

Reboul, A. (ed.) (à paraître a) : *Evolving referents: time and objects*, Amsterdam, Benjamins.

Reboul, A. (à paraître b): "Broken bottles, ex- or futur prime minister, non-existent houses, partially open doors and the progressive: time and the modifiers", soumis au *5th Toulouse International Workshop, Time Space & Movement 95*, Bonas, 23-27 juin 1995.

Reboul, A. (à paraître c) : "What, if anything, is accessibility? A relevance-oriented criticism of Ariel's Accessibility theory of referring expressions", *Acts of the 6th International Conference on Functional Grammar*, 22-26 août 1994, York.

(1995), in *L'information grammaticale* 66, 32-37

Reboul, A. (à paraître d) : "(In)cohérence et anaphore: mythes et réalités", *Actes du Colloque International "Relations anaphoriques et (in)cohérence"*, 1-3 décembre 1994, Anvers.

Reinhart, T. (1983) : *Anaphora and semantic interpretation*, Chicago, University of Chicago Press.

Schnedecker, C. & Charolles, M. (1993) : "Les référents évolutifs : points de vue ontologique et phénoménologique", in *Cahiers de Linguistique Française* 14, 197-227.

Searle, J.R. (1969) : *Speech acts*, Cambridge, Cambridge University Press. Traduction française (1972) : *Les actes de langage*, Paris, Hermann.

Sperber, D. & Wilson, S. (1986) : *Relevance : Communication and cognition*, Oxford, Basil Blackwell. Traduction française (1989) : *La Pertinence : communication et cognition*, Paris, Minuit.